

Département du Tarn

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

Séance du 15 décembre 2025

<p>Nombre de membres :</p> <p>Afférents au Conseil d'administration : 15</p> <p>En exercice : 14</p> <p>Date de convocation : 09-12-2025</p> <p>Date d'affichage : 09-12-2025</p> <table border="1"> <tr> <td>Présents : 14</td> <td>Abstention : 0</td> </tr> <tr> <td>Représentés : 0</td> <td>Votes pour : 14</td> </tr> <tr> <td>Votants : 14</td> <td>Votes contre : 0</td> </tr> </table>	Présents : 14	Abstention : 0	Représentés : 0	Votes pour : 14	Votants : 14	Votes contre : 0	<p>L'an deux-mille-vingt-cinq et le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry Dufour, Président.</p> <p>Présents : Thierry DUFOUR, Nawel BENSETTI-VIGUIÉ, Alfred KROL, Caroline BLANCO-LIQUIÈRE, Philippe CACÉRÈS, Claude JOUANY, Nawal LAGHZAoui, Brigitte VERGNES, Annie CAVAILLÈS, Serge COTTO, Hélène AILLOS, Anne-Marie GUYADER, Yolande LARTIGUE, Jean-Philippe SOUQUIÈRE</p> <p>Secrétaire : Nawel BENSETTI-VIGUIÉ</p>
Présents : 14	Abstention : 0						
Représentés : 0	Votes pour : 14						
Votants : 14	Votes contre : 0						

DEL.EHPAD n°2025-21 : Signature d'un protocole pour la cession de l'EHPAD « Les Terrasses du Pastel » à l'association à but non lucratif EDENIS.

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) rappelle à l'Assemblée la délibération n° DEL.EHPAD n°2025-17 du 26 novembre 2025 validant la cession de l'activité de l'EHPAD « Les Terrasses du Pastel » à l'association EDENIS.

Un protocole d'accord fixant les différents termes de ce projet a été rédigé de concert entre le C.C.A.S. de Puygouzon, la Commune de Puygouzon et l'association EDENIS et est annexé à la présente délibération.

Il stipule notamment les conditions de vente du bien immobilier et les conditions de transfert du personnel.

Concernant le bien immobilier, l'estimation des Domaines en date du 17 novembre 2025, indique une valeur de 2 800 000€.

Après négociation permettant de prendre en compte notamment la nouvelle aile du bâtiment, le montant de la vente sera porté à 3 200 000€.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales
- **Vu** le code de l'action sociale et des familles

Ainsi informé, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les conditions de transfert de la gestion de l'établissement EHPAD « Les Terrasses du Pastel » à l'association à but non lucratif EDENIS via l'autorisation d'exploitation dont le CCAS est titulaire avec effet au 1^{er} janvier 2026 à 00h00 ;
- **DE DÉSIGNER** l'association EDENIS comme cessionnaire de l'autorisation d'exploitation de l'EHPAD « Les Terrasses du Pastel » ;

- **DE DÉSIGNER** l'association EDENIS comme bénéficiaire de la dévolution de l'ensemble des éléments d'actifs attachés à l'autorisation d'exploitation cédés ;
- **DE CÉDER**, sous conditions suspensives, à l'association EDENIS, l'immobilier au sein duquel l'EHPAD est actuellement géré conformément à la délibération à venir ;
- **D'AUTORISER** l'association EDENIS à constituer le dossier de cession conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles en vue qu'il soit adressé aux autorités compétentes pour délivrer l'autorisation ;
- Dans l'attente de l'entrée en vigueur de la cession d'autorisation, **DE RECOURIR** aux services et aux compétences de l'association EDENIS dans le cadre d'une phase de préfiguration, prévoyant la mise à disposition d'un directeur par EDENIS ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du CCAS à signer le protocole d'accord pour le transfert de l'EHPAD « Les Terrasses du Pastel » à l'association EDENIS.

Pour extrait conforme,
Puygouzon, le 15 décembre 2025

La secrétaire de séance
Madame Nawel Bensetti Viguié



Le Président du CCAS,
Monsieur Thierry Dufour

